

2012-2070
2012-11-02

Permanone 80

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT

GARANTIE:
Perméthrine 80 %

Permanone est une marque déposée de Bayer.

N° D'ENREGISTREMENT 25463
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION POISON

CONTENU NET : litres

Bayer CropScience Inc.*
Suite 100 -3131, 114th Avenue S.E.
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone: 1-888-283- 6847

*Bayer Environmental Science
Une division de Bayer CropScience

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. □ □

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Éviter les éclaboussures du concentré dans les yeux ou sur les mains. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les porter de nouveau. Pour manipuler le produit, mettre des gants de caoutchouc, des bottes de caoutchouc et un respirateur approuvé pour la protection contre la perméthrine. Ce produit est extrêmement toxique pour les poissons. Garder loin des lacs, cours d'eau ou étangs. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant l'eau de rinçage.

MODE D'EMPLOI

Aux fins de fabrication ou de formulation seulement. Ne sert qu'à la fabrication d'un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original, dans des contenants scellés et protéger du gel, de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer à une température supérieure à 0 °C, à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence □□ provinciale chargée de la réglementation du produit ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. □□

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))